



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 12/06/2018

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. JOUVE
M. RAYMON
M. PAILLET
Mme GIGUET

Mme BONNET assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. HINDERSCHID (CGT)
M. TEULLIERAS (CGT)
M. VEYLET (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. NEVADO (Solidaires)

En préambule nous avons lu la déclaration liminaire commune des trois organisations syndicales :

« Monsieur le Président,

Il ne vous a pas échappé que le climat social est marqué par une très forte augmentation des mécontentements des salariés et des fonctionnaires.

Dans cette liminaire, nous souhaitons relayer l'inquiétude et la consternation des agents devant la mise à sac du Service Public, du statut général de la fonction publique d'Etat, des emplois et de l'exercice des missions.

A la DGFIP, toutes les missions sont impactées et menacées par une panoplie de mesures qui dégradent inexorablement nos conditions de travail, rendent la fiscalité de plus en plus injuste, sabrent les solidarités, minent le pacte social et nous déstabilisent dans l'idée que nous nous faisons de notre mission de service public, valeur qu'a déjà abandonnée notre haute hiérarchie !

Au niveau de la Fonction publique, les fonctionnaires sont très inquiets suite aux récentes pistes de réforme présentées en groupe de travail le vendredi 25 mai par la DGAFP pour les Commissions administratives paritaires.

Nos organisations syndicales et les personnels mettent en garde le gouvernement et nos ministres sur toutes tentatives de remise en cause du paritarisme ou sur une éventuelle transformation de l'architecture des CAP.

Toutes propositions en ce sens seraient inacceptables et ne feraient que confirmer la piètre conception du dialogue social de nos dirigeants.

Vous avez inscrit à l'ordre du jour de ce CTL le projet d'adaptation des structures et du réseau. Nous ne vous cachons pas que nos inquiétudes étaient grandes avant de recevoir les documents de travail de ce CTL. Les éléments que vous nous avez adressés, laisseraient à penser que les restructurations que vous prévoyez au 1^{er} janvier 2019 seraient limitées. Cela pourrait-il augurer que les suppressions d'emplois en 2019 dans le département seraient elles aussi limitées ?

Nous ne sommes pas dupes et les errements du gouvernement sur la communication des conclusions du Comité Action Publique 2022 ne font que confirmer nos craintes. Doit-on alors penser que le projet que vous nous présenterez aujourd'hui sera revu très prochainement ?

Nous vous rappelons le malaise et la forte inquiétude de nos collègues. Le taux de grévistes de 46 % atteint dans le département le 22 mai dernier, le Cantal ayant été le plus mobilisé de France ce jour-là, est un indicateur révélateur que vous devez de prendre en compte.

C'est pourquoi nous vous demandons de tenir compte de nos revendications maintes fois exprimées, que nous vous rappelons :

- La revalorisation du point d'indice,*
- L'arrêt des suppressions d'emploi,*
- Le maintien des services publics de proximité,*
- Le maintien de nos statuts et la titularisation des précaires,*
- L'abrogation du jour de carence et l'abandon du projet de seconde journée de travail non rémunérée.*
- Maintien des missions, du réseau et des emplois de la DDFiP du Cantal,*
- Comblement immédiat des emplois vacants,*
- Alignement immédiat de la note locale sur les frais de déplacement sur le niveau de garantie offert par la note nationale,*
- Accès au tarif « résidents » pour les agents des sites aurillacois ne disposant pas de parking gratuit à proximité immédiate de leur lieu de travail. »*

1) Approbation du PV du 12 avril 2018 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Bilan de la formation professionnelle 2017 et plan de formation 2018 :

Le bilan du plan local de la formation 2017 fait apparaître un nombre de jours / agents en augmentation (1 280 contre 1 090) soit un taux de bénéficiaire de 88 % contre 82 % en 2016. Cependant cette augmentation s'explique en grande partie par la mise en place de la formation sur le prélèvement à la source (PAS).

Le développement de l'e-formation continue (57 proposées contre 40 en 2016) en dépit des lacunes récurrentes de ces formations : seulement 57 % des inscrits ont déroulé l'e-formation jusqu'à son terme et 25 % n'ont pas même débuté leur formation.

Pour 2018, une quarantaine de formations sont prévues dont 25 sont des e-formations. Nous considérons que l'e-formation ne doit être qu'un complément à la formation technique en présentiel, et non une solution à bas coût comme cherche à la développer notre Direction Générale. De plus, beaucoup de collègues ont le sentiment de perdre en technicité. L'évolution incessante de nos métiers nécessiterait plus de formations techniques.

Pour ces raisons, nous avons voté contre ce plan de formation.

Vote : contre : FO, Solidaires et CGT.

Nous rappelons qu'une salle à Aurillac, Saint-Flour et Mauriac est affectée aux collègues, qui souhaitent suivre une e-formation.

Enfin, à terme un passeport de formation devrait être ouvert pour tous les agents de la DGFIP. Il récapitulera toutes les formations suivies par chaque agent tout au long de sa carrière.

3) Le déploiement de l'organisation rénovée des ressources humaines en environnement SIRHIUS :

Nous ne reviendrons pas sur la mise en place dans son fonctionnement de cette nouvelle application.

Le service RH de la DDFiP va évoluer mais à ce jour seul un emploi B théorique a été transféré vers les nouveaux services CSRH et SIA.

A nos questions sur les dysfonctionnements actuels de SIRHIUS, nous n'avons pas eu de réponse, la communication de la Direction Générale étant très limitée sur le sujet.

On regrette également la suppression dans l'application des collègues devant partir à la retraite dans l'année. Ceux-ci se trouvent sans aucune vision concernant leurs droits de congés ou leurs crédits d'heures.

En cas de problème, il est fortement conseillé de prendre l'attache de nos collègues du service RH.

4) Projet d'adaptation des structures du réseau – ASR 2019 :

Deux projets nous ont été présentés.

Le premier concerne l'abandon de la gestion budgétaire et comptable de Logisens (OPHLM du Cantal) par la Trésorerie d'Aurillac Banlieue à compter du 01/01/2019. Outre la volonté affichée de Logisens (délibération du conseil d'administration du 30/03/2018, à l'unanimité), il faut savoir qu'un projet de Loi présenté par M. MEZARD, ministre de la cohésion des territoires, prévoit que tous les offices publics de l'habitat seront soumis aux règles applicables aux entreprises de commerce à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le second consiste au transfert de l'activité du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Chaudes-Aigues-Pierrefort au SIP-SIE de Saint-Flour au 01/01/2019. Le nombre de foyers fiscaux transférés s'élève à 2 665. Suite à notre demande, la Direction nous indique que, pour le moment, il s'agit d'un transfert d'activité non suivi d'un transfert d'emploi.

Vote : contre : FO, Solidaires et CGT.

M. JOUVE nous assure qu'il n'a pas d'autre projet de restructuration à ce jour même s'il reconnaît qu'il pourrait revoir sa copie si les conclusions de CAP2022 l'y obligeaient.

5) Questions diverses :

- M. JOUVE nous informe que les permanences de Pleaux (juin 2018), Allanche (1/07/2018), Condat (1/09/18), et très probablement Pierrefort (date non arrêtée) seront supprimées d'ici la fin de l'année.
Nous considérons qu'une fois la Trésorerie fermée, nous n'avons pas à assurer une permanence qui désorganise nos services.
Seules resteront les permanences de Saint-Mamet, Montsalvy et Laroquebrou.
- A ce jour, la Direction n'envisage pas de changer les mopieurs, tant que le marché national ne sera pas arrivé à son terme, soit dans 1 an, ce qui nous paraît bien long.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à	, le	signature

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt